**Aperçu et justification**

|  |  |
| --- | --- |
| **Indicateur** | **22. Mesure dans laquelle la société civile contribue au suivi de la sauvegarde du PCI** |
| **Facteurs d'appréciation** | Cet indicateur est évalué sur la base de trois facteurs nationaux suivis et rapportés par chaque État partie : |
| * 1. Il existe un environnement propice pour les communautés, les groupes et les individus concernés pour assurer le suivi et entreprendre des études scientifiques, techniques et artistiques sur des programmes et des mesures de sauvegarde du PCI.
 | DO 85, DO 151, DO 153(b)(ii) |
| * 1. Il existe un environnement propice pour les ONG, et d’autres organisations de la société civile pour assurer le suivi et entreprendre des études scientifiques, techniques et artistiques sur des programmes et des mesures de sauvegarde du PCI.
 | DO 83, DO 151, DO 153(b)(ii) |
| * 1. Il existe un environnement propice pour les chercheurs, les experts, les instituts de recherche et les centres d’expertise pour assurer le suivi et entreprendre des études scientifiques, techniques et artistiques sur des programmes et des mesures de sauvegarde du PCI.
 | DO 83, DO 84,DO 151, DO 153(b)(ii) |
| **Relation avec les ODD et autres indicateurs** | **Objectifs de développement durable :** Comme l'indicateur 21, le présent indicateur soutient la cible 16.7 des ODD, « assurer une prise de décisions réceptive, inclusive, participative et représentative à tous les niveaux », et la cible 17.17 des ODD, « encourager et promouvoir des partenariats publics, public-privé et société civile efficaces. ». Comme tous les indicateurs, le présent indicateur répond également à la cible 11.4 des ODD, « Renforcer les efforts pour protéger et sauvegarder le patrimoine culturel et naturel mondial. ».**Relation avec d'autres indicateurs :** Alors que l'indicateur 21 fait référence à la participation la plus large possible d'un certain nombre d'acteurs divers à la sauvegarde du PCI, l'accent est mis ici sur leur participation au suivi de la sauvegarde du PCI. En outre, le présent indicateur complète l'indicateur 9, qui porte également sur les études scientifiques, techniques et artistiques, mais l'accent est mis sur le PCI lui-même et, ici, sur les études des programmes et mesures de sauvegarde du PCI. |
| **Justification de l'action** | L'efficacité des programmes et mesures de sauvegarde du PCI peut être accrue et améliorée par un suivi régulier et par des études scientifiques, techniques et artistiques. Ce suivi et ces études fournissent des informations en retour sur les programmes et les mesures qui ont un impact positif. Les organisations non gouvernementales et les autres organismes de la société civile mettent souvent en commun leur expertise et leur expérience, ce qui en fait des acteurs importants dans la réalisation de ces suivis et études. Les institutions de recherche et les centres d'expertise peuvent être gouvernementaux ou non gouvernementaux, selon la situation propre à chaque pays, et les chercheurs et experts peuvent être des fonctionnaires ou des particuliers. Toutefois, en tout état de cause, ces acteurs ont également un rôle essentiel à jouer dans le suivi de la mise en œuvre de la Convention au niveau des pays. |
| **Termes clés** | * Société civile
* Environnement favorable
* Communautés, groupes ou, dans certains cas, individus
* Études scientifiques, techniques et artistiques
* ONG
* Établissements de recherche
* Centres d'expertise
 |

**Orientations spécifiques sur le suivi et l'établissement de rapports périodiques**

|  |  |
| --- | --- |
| **Avantages du suivi** | Le suivi de cet indicateur met l'accent sur le processus de suivi lui-même et peut aider un État à déterminer si ce processus bénéficie de la participation d'un large éventail d'acteurs de la société civile impliqués dans le PCI, ainsi que si le processus est éclairé par des études sur la sauvegarde du PCI menées sous différents angles. Le suivi de cet indicateur permet d'identifier d'autres possibilités d'implication plus complète de ces acteurs dans le suivi et les études en cours et à venir. Le suivi de cet indicateur au niveau mondial peut offrir des exemples de mécanismes efficaces pour faire participer la société civile au processus de suivi et aux études connexes et déterminer si les États tirent parti des connaissances et des perspectives des acteurs de la société civile. |
| **Sources et collecte des données** | Étant donné que cet indicateur est axé sur le processus de suivi lui-même, les personnes chargées du suivi et de l'établissement des rapports au nom de l'État devront peut-être consulter les communautés, les organisations non gouvernementales et les autres parties prenantes qui peuvent contribuer à l'exercice de suivi à différents niveaux. Un conseil consultatif ou un mécanisme de coordination, s'il en existe un, constituera un forum important pour réunir divers acteurs afin de planifier, superviser, mener et évaluer les activités de suivi.**Sources de données possibles*** Plans de travail de l'organe chargé du suivi et de l'établissement des rapports
* Plans de travail, ordres du jour et procès-verbaux d'un conseil consultatif ou d'un mécanisme de coordination
* Bibliographies, catalogues d'éditeurs ou revues d'ouvrages publiés
* Ordres du jour ou actes de la conférence, et documents décrivant d'autres présentations publiques et manifestations d'organisations non gouvernementales ou d'autres acteurs de la société civile
* Rapports d'études entreprises par des organisations non gouvernementales ou d'autres acteurs de la société civile
 |